

Les Emplacements réservés

1 - Cadre législatif

Articles L. 151-41 et L. 152-2 du Code de l'Urbanisme

2 - Effets d'un emplacement réservé

Il s'agit d'un terrain désigné par le P.L.U. comme devant faire l'objet dans l'avenir d'une acquisition par une collectivité publique dans le but d'y implanter un ouvrage public, équipement public ou d'intérêt général (école, voie, ...), aménager des espaces verts ou réaliser un programme de logement social. Le terrain devient alors inconstructible pour toute autre opération.

3 - Liste des emplacements réservés :

Emplacements réservés					
N° au P.L.U	Adresse	Affectation	Bénéficiaire	Parcelles	Superficie en m²
1	Rue des Marronniers	Equipement public	Commune	OB 425	34 022
2	Rue de la Libération	Aménagement d'un parking pour le stade	Commune	OE 934	3 900
3	Rue de la Broche	Elargissement de la voie	Commune	A 87	94
4	Rue du 30 Novembre	Equipement public	Commune	E 1342, 1326, 1189, 1190	5 833

4 - Représentation graphique

Se référer à la carte du zonage.